

## Résiliation contrat BTS ESF à distance

Par Audise, le 02/07/2018 à 11:09

## Bonjour,

Je poste ce message comme bon nombre d'étudiants ici afin de résilier mon contrat de formation chez Cadis formation. Je viens d'appeler l'école, il faudrait que je paye la totalité de ma formation pour avoir le droit à la résiliation. Or, je n'ai jamais rien signé en mains propre et il écrit dans mon "contrat" que "Au delà du delai des 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, le prix total de la formation est dû dans son intégralité" Est ce légale ? Pouvez vous me conseiller sur la marche à suivre ? Merci

Par Visiteur, le 02/07/2018 à 18:27

## Bir

C'est en effet une généralité . 30% pendant 3 mois totalitè ensuite...hors des cas de force majeure prévus.